



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



6813/12

(OR. en)

PRESSE 58

PR CO 10

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3149^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 27 février 2012

Présidente

Catherine Ashton

Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et
la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 9442 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

6813/12

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a une fois de plus condamné l'impitoyable répression à l'encontre de la population civile en **Syrie** et a exprimé sa vive préoccupation face aux informations faisant état d'attaques brutales menées par les forces armées syriennes à Homs. Il a engagé le président Assad à faire cesser immédiatement les massacres de civils, à ordonner le retrait de l'armée syrienne des villes assiégées et à quitter le pouvoir afin de permettre une transition pacifique dans l'intérêt de son pays. Étant donné que le recours à la force contre les civils se poursuit, le Conseil a renforcé encore les mesures restrictives mises en place par l'UE à l'encontre du régime syrien.*

*Le Conseil a salué la tenue d'élections en **Égypte** et a exprimé son soutien à la transition vers une Égypte démocratique, pluraliste et stable. Parallèlement, le Conseil a de nouveau exprimé la vive préoccupation de l'UE face aux restrictions imposées aux organisations de la société civile en Égypte et a rappelé les mesures d'assistance de l'UE dont peut bénéficier l'Égypte, y compris l'aide financière, la poursuite de l'intégration des marchés et l'ouverture d'un dialogue sur les migrations, la mobilité et la sécurité.*

*Le Conseil a décidé de proroger jusqu'en décembre 2014 **EUNAVFOR Atalanta**, l'opération de l'UE visant à lutter contre la piraterie au large des côtes de la Somalie. Un projet d'acte donnant des effets juridiques à cette décision politique est en cours d'élaboration, en vue de son adoption à un stade ultérieur.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Syrie	7
Égypte	11
Serbie/Kosovo.....	13
Biélorussie.....	13
Caucase du Sud	13
Processus de paix au Proche-Orient.....	14

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Liste commune des équipements militaires de l'UE.....	15
– Prolifération des armes de destruction massive.....	15
– Armes légères et de petit calibre.....	15
– Dialogue et coopération UE-Afrique-Chine concernant les exportations d'armes conventionnelles	15
– Relations avec le Yémen	16
– Priorités de l'UE au Conseil des droits de l'homme des Nations unies.....	17
– Union pour la Méditerranée.....	19
– Zimbabwe - Mesures restrictives.....	19

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

– Opération Atalanta 20

– Exercice de gestion de crise de l'UE..... 20

PARTICIPANTS

Haute Représentante:

Mme Catherine ASHTON

Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes

Bulgarie:

M. Nikolay MLADENOV

Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karel SCHWARZENBERG

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Danemark:

M. Villy SØVNDAL

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

Mme Emily HABER

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M. Eamon GILMORE

Vice-premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires étrangères et du commerce

Grèce:

M. Stavros DIMAS

Ministre des affaires étrangères

Espagne:

M. José Antonio GARCÍA-MARGALLO

Ministre des affaires étrangères et de la coopération

France:

M. Alain JUPPÉ

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes

Italie:

M. Giulio TERZI DI SANT'AGATA

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

Mme Erato KOZAKOU-MARCOULLIS

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Audronius AŽUBALIS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et de l'immigration

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Uri ROSENTHAL

Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

Vice-chancelier et ministre fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

Portugal:

M. Paulo PORTAS

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères

Roumanie

M. Cristian DIACONESCU

Ministre des affaires étrangères

Slovénie:

M. Karl Viktor ERJAVEC

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Milan JEŽOVICA

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Finlande:

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

Suède:

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

Premier secrétaire d'État, secrétaire d'État chargé des affaires étrangères et du Commonwealth

Commission:

M. Štefan Füle

Membre

M. Andris Piebalgs

Membre

Mme Kristalina Georgieva

Membre

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

Croatie:

Mme Vesna PUSIĆ

Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Syrie

Le Conseil a discuté des derniers développements en Syrie et des résultats de la conférence des amis de la Syrie organisée à Tunis le 24 février.

Le Conseil a renforcé les mesures restrictives mises en place à l'encontre du régime syrien, étant donné que celui-ci continue de recourir à la force contre les civils. Il a également partiellement suspendu l'application de l'accord de coopération entre la Communauté économique européenne et la République arabe syrienne. Pour plus de détails, voir le communiqué de presse [6815/12](#).

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'Union européenne est de plus en plus horrifiée par l'évolution de la situation en Syrie, où le régime poursuit son impitoyable répression à l'encontre de la population civile et ses violations systématiques et généralisées des droits de l'homme. L'UE est particulièrement préoccupée par les informations faisant état d'attaques brutales menées par les forces armées syriennes à Homs et déplore le nombre important de morts parmi les civils. L'UE souligne que les personnes responsables des violences perpétrées sur le territoire syrien auront à répondre de leurs actes. L'UE demande une nouvelle fois qu'il soit mis fin immédiatement à la violence. Nous engageons le président Assad à faire cesser immédiatement les massacres de civils, à ordonner le retrait de l'armée syrienne des villes assiégées et à quitter le pouvoir afin de permettre une transition pacifique dans l'intérêt de son pays.
2. L'UE condamne tous les assassinats de civils désarmés, dont trois journalistes dans la ville de Homs. Elle rappelle qu'il incombe aux autorités syriennes de garantir la sécurité des journalistes présents sur leur territoire. La presse doit se voir accorder la liberté d'accès nécessaire afin de jouer le rôle essentiel qui est le sien, à savoir fournir des informations indépendantes sur les événements qui se déroulent en Syrie, sans avoir à craindre la violence ou la répression.

3. L'UE réaffirme qu'elle est vivement préoccupée par la dégradation des conditions de vie de la population civile syrienne dans les régions touchées par les troubles. Les autorités syriennes doivent s'employer sans attendre à atténuer les souffrances de la population, à respecter et protéger les blessés et les malades, à garantir un accès sans entrave aux soins médicaux, sans exercer de discriminations ou de représailles, et à s'abstenir de tout acte d'intimidation à l'égard des personnes qui fournissent une assistance médicale. L'UE demande au gouvernement syrien et à l'ensemble des parties de respecter pleinement l'impartialité et l'indépendance des organisations et des travailleurs humanitaires. Elle condamne avec fermeté les attaques illégales perpétrées à l'encontre de membres du personnel médical et d'installations médicales portant l'emblème du Croissant-Rouge. Les autorités syriennes doivent mettre un terme immédiat à toutes les violences. Elles doivent également faire en sorte que le personnel des organisations humanitaires puisse accéder librement et sans entrave aux hôpitaux, afin qu'il puisse fournir en temps utile une aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin. L'UE salue les efforts déployés par les pays voisins pour accueillir des réfugiés syriens ayant fui les violences en Syrie. L'UE continuera d'apporter son soutien afin de leur garantir des conditions de vie dignes. L'UE salue le fait que la coordinatrice des secours d'urgence, M^{me} Valerie Amos, compte se rendre en Syrie pour demander à toutes les parties d'autoriser un accès impartial à l'aide humanitaire et la création du forum humanitaire syrien.
4. L'UE accueille avec satisfaction la tenue de la première réunion du Groupe des amis du peuple syrien, qui a eu lieu le 24 février à Tunis, ainsi que les résultats de ses travaux, qui sont reproduits dans les conclusions de la présidence, dont l'objectif est de renforcer le consensus de la communauté internationale sur la Syrie et de présenter de toute urgence des propositions afin de mettre un terme à la violence, d'atténuer les souffrances de la population syrienne, de rechercher une solution pacifique à la crise actuelle et de promouvoir une ère nouvelle de changement démocratique en Syrie, et dont le but affirmé est de trouver une solution politique à la crise qui réponde aux aspirations du peuple syrien en matière de dignité, de liberté, de paix, de réforme, de démocratie, de prospérité et de stabilité.

L'UE restera en contact étroit avec la Ligue des États arabes, les Nations unies, l'Organisation de la coopération islamique, le Conseil de coopération du Golfe et d'autres organisations régionales dans le but de constituer un forum afin de coordonner leur action sur la Syrie, à l'appui des initiatives prises par la Ligue des États arabes pour résoudre la crise syrienne. L'UE salue la désignation de M. Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations unies, en qualité d'envoyé spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la crise syrienne. L'UE soutiendra son action en vue de mettre un terme à toutes les violences et à toutes les violations des droits de l'homme et de promouvoir une solution pacifique à la crise syrienne.

5. L'UE soutient l'opposition syrienne dans son combat pour la liberté, la dignité et la démocratie. Elle est prête à intensifier ses relations avec tous les membres représentatifs de l'opposition syrienne qui adhèrent aux valeurs de la non-violence, de la participation ouverte à tous et de la démocratie, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour mettre en place une vaste plateforme ouverte à tous. L'UE reconnaît le Conseil national syrien en tant que représentant légitime des Syriens recherchant un changement démocratique pacifique. Elle demande instamment à l'opposition syrienne de mettre sur pied un mécanisme représentatif de coordination, sous les auspices de la Ligue arabe, et de convenir d'un ensemble de principes communs afin de contribuer à une transition ordonnée et pacifique de la Syrie vers un État démocratique et stable qui garantisse les droits des minorités et dans lequel tous les citoyens jouissent de droits égaux quelles que soient leurs appartenances, leur origine ethnique ou leurs convictions.
6. L'UE déplore vivement que le Conseil de sécurité des Nations unies n'ait pas été en mesure d'apporter son soutien à l'appel de la Ligue des États arabes en faveur d'un processus politique ouvert à tous, qui serait conduit par les Syriens eux-mêmes et qui se déroulerait dans un climat exempt de peur et de violence. L'UE exhorte une fois de plus tous les membres du Conseil de sécurité des Nations unies à prendre leurs responsabilités. Le moment est venu pour la communauté internationale de parler d'une seule voix, d'exiger que le bain de sang cesse et de se prononcer en faveur d'un avenir démocratique pour la Syrie.
7. L'UE accueille avec satisfaction la résolution sur la Syrie, adoptée à une écrasante majorité par l'Assemblée générale des Nations unies le 16 février et coparrainée par l'ensemble des États membres de l'UE, qui condamne les activités du régime syrien ainsi que les violations des droits de l'homme perpétrées par ce régime et demande qu'il soit mis fin immédiatement à la violence. L'UE attend avec intérêt le prochain débat que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies consacra à la Syrie, le 12 mars 2012, ainsi que les discussions qui auront lieu dans le cadre du débat de haut niveau lors de la session du Conseil des droits de l'homme qui se tiendra la semaine du 27 février. L'UE est consternée par les principales conclusions du rapport de la commission internationale d'enquête indépendante sur la Syrie, selon laquelle des crimes contre l'humanité et d'autres graves violations des droits de l'homme ont été commis dans le pays. L'UE réaffirme qu'il ne saurait y avoir d'impunité pour les auteurs de tels crimes.
8. L'UE salue les importantes décisions prises par la Ligue des États arabes le 12 février afin d'accentuer la pression exercée par la communauté internationale sur le régime syrien, ainsi que la ferme détermination et le sens des responsabilités dont fait preuve la Ligue des États arabes pour résoudre la crise en Syrie. L'UE réaffirme son soutien aux efforts déployés par la Ligue des États arabes pour briser l'engrenage de la violence en Syrie et est prête à apporter une aide supplémentaire.

9. Le régime syrien continuant de faire usage de la force contre des civils, l'UE a approuvé ce jour de nouvelles sanctions à son encontre, imposant un gel des avoirs à la Banque centrale de Syrie, interdisant les transactions d'or et d'autres métaux précieux, interdisant les vols de fret effectués par des transporteurs syriens et inscrivant sept ministres du gouvernement syrien sur la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives. L'UE poursuivra sa politique consistant à imposer de nouvelles mesures à l'encontre du régime, et non de la population civile, tant que la répression se poursuivra. L'UE invite la communauté internationale à se joindre aux efforts qu'elle déploie pour s'attaquer aux responsables de la répression violente et à ceux qui y sont associés ainsi qu'aux personnes qui soutiennent le régime ou qui en tirent avantage. L'UE salue la décision de la Ligue des États arabes d'accentuer les pressions économiques sur le régime syrien et se tient prête à apporter son soutien à la Ligue des États arabes en matière de sanctions et de mesures restrictives. L'UE se félicite que les membres du Groupe des Amis de la Syrie soient déterminés à prendre des mesures pour appliquer et faire respecter les mesures restrictives et les sanctions prises contre le régime syrien et ses partisans.
10. L'UE réaffirme qu'elle soutient le peuple syrien et ses aspirations à une Syrie démocratique, ouverte, pluraliste et respectueuse des droits de l'ensemble de ses communautés. L'UE se déclare disposée à établir, dès l'amorce d'une véritable transition démocratique, un nouveau partenariat ambitieux avec la Syrie dans tous les domaines d'intérêt mutuel, y compris en mobilisant de l'aide, en renforçant les relations commerciales et économiques et en apportant son soutien à la justice transitionnelle et à la transition politique."

Égypte

Le Conseil a discuté de la situation en Égypte et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE salue la tenue en Égypte d'élections en vue de la désignation de représentants à l'Assemblée du peuple et au Conseil de la Choura et félicite les candidats et les partis qui ont pris part au processus démocratique. L'UE soutient la transition vers une Égypte démocratique, pluraliste et stable. La tenue d'élections libres et régulières est un premier pas déterminant à cet égard.
2. L'UE se réjouit de l'installation d'un nouveau parlement d'ici fin février. Le parlement nouvellement élu sera confronté à de nombreux défis importants, y compris pour répondre à la nécessité de faire avancer la réforme démocratique, l'État de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression et de réunion. L'UE recommande de relever ces défis par une approche constructive, ouverte à tous.
3. L'UE attend avec intérêt la désignation de la Commission constitutionnelle chargée de la rédaction d'une nouvelle constitution pour une Égypte démocratique assurant la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et accordant un rôle important aux femmes. L'UE insiste sur l'importance d'un processus de rédaction transparent et sans exclusive, qui soit représentatif de toutes les composantes de la société égyptienne, y compris des personnes appartenant à des minorités.
4. L'UE souligne qu'il importe de transférer dès que possible le pouvoir aux civils et elle encourage les autorités à mettre en place un calendrier définitif pour la tenue de l'élection présidentielle. L'UE répète qu'elle est disposée à apporter un soutien électoral. Dans l'intervalle, les autorités intérimaires devraient assurer la protection des civils en veillant au respect absolu des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et faire en sorte que les enquêtes concernant les violences récemment intervenues, dont celles commises à l'encontre de communautés religieuses, soient rapidement menées à bien et que les recommandations faisant suite à ces enquêtes soient mises en œuvre comme il se doit.

5. L'UE répète qu'elle est vivement préoccupée par les restrictions qui pèsent sur les organisations de la société civile en Égypte. Elle a l'intention de suivre de près, tout en respectant pleinement l'indépendance du système judiciaire égyptien, les procédures judiciaires engagées à l'encontre de membres du personnel d'ONG et elle souligne les attentes concernant la régularité de la procédure. La société civile égyptienne a joué et continue de jouer un rôle crucial dans la transition. Une communauté d'ONG actives et indépendantes est fondamentale dans toute société démocratique. Le soutien que l'UE apporte à la société civile est une composante essentielle de la politique européenne de voisinage révisée, qui se fonde sur une responsabilisation réciproque et un attachement commun aux valeurs universelles que sont les droits de l'homme, les libertés fondamentales, la démocratie et l'État de droit. L'UE appelle par conséquent les autorités égyptiennes à tout mettre en œuvre pour remédier à la situation actuelle en temps voulu et de manière constructive. L'UE souligne qu'il importe que soit adoptée une nouvelle législation qui soit en accord avec les obligations internationales de l'Égypte.
6. L'UE est profondément préoccupée par la détérioration de la situation économique en Égypte et assure l'Égypte qu'elle continue à l'appuyer, y compris dans le cadre du partenariat de Deauville et de la politique européenne de voisinage révisée. Elle souligne qu'il importe que l'Égypte engage les réformes sociales et économiques nécessaires et permette une utilisation effective de l'aide internationale disponible.
7. Rappelant les principes et objectifs énoncés dans les conclusions du Conseil du 20 juin 2011 et son engagement à soutenir les réformes démocratiques dans son voisinage, l'UE a esquissé un programme concernant l'aide mise à la disposition de l'Égypte, y compris un soutien financier, ainsi qu'une aide en vue d'une intégration plus poussée des marchés et du lancement d'un dialogue sur les migrations, la mobilité et la sécurité. L'UE reste déterminée à œuvrer à cet égard avec la nouvelle Égypte, ses nouvelles institutions démocratiques et son futur gouvernement. L'Égypte reste un partenaire clé de l'UE dans la région, qui, comme elle, a pour objectif d'œuvrer à la stabilité, à la paix et à la prospérité dans le Bassin méditerranéen et au Proche-Orient."

Serbie/Kosovo

La Haute représentante a informé les ministres des résultats du dialogue entre Belgrade et Pristina mené grâce à la médiation de l'UE, les 22 et 23 février; pour plus d'informations, voir le communiqué de presse [5455/12](#). Le Conseil a procédé à un échange de vues, dans la perspective du débat sur le statut de pays candidat de la Serbie qui aura lieu lors de la session du Conseil des affaires générales du 28 février.

Biélorussie

Le Conseil a marqué son accord sur la nécessité de renforcer les mesures restrictives à l'encontre du régime biélorusse, en ciblant les personnes responsables de la répression à l'égard de la société civile et de l'opposition démocratique. D'autres travaux sur les mesures restrictives concernant ceux qui profitent du régime ou le soutiennent seront entrepris en vue du Conseil des affaires étrangères en mars.

Caucase du Sud

Le Conseil a discuté de la situation en Caucase du Sud et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE prend note avec satisfaction des progrès considérables accomplis dans le cadre du Partenariat oriental en vue de renforcer les relations de l'Union européenne avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. À cet égard, l'UE souligne l'importance du Partenariat oriental qui constitue une dimension orientale spécifique de la politique européenne de voisinage.
2. Rappelant ses intérêts fondamentaux dans la région, notamment en ce qui concerne la sécurité et la stabilité, les réformes démocratiques, l'énergie et les investissements économiques, l'UE reste déterminée à promouvoir la prospérité, la sécurité, la démocratie, l'État de droit, le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, le développement durable et la coopération régionale dans tout le Caucase du Sud, et elle est prête à redoubler d'efforts pour favoriser l'instauration d'un climat de confiance et contribuer à un règlement pacifique des conflits dans la région, en étroite coopération avec l'ensemble des parties concernées.
3. L'UE souligne qu'il importe de continuer à mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de la déclaration commune faite à l'occasion du sommet du Partenariat oriental qui a eu lieu les 29 et 30 septembre 2011 à Varsovie; elle rappelle que l'intensité de la coopération sera fonction du rythme des réformes et que les partenaires les plus actifs dans la mise en œuvre de réformes tireront davantage profit de leur relation avec l'Union européenne et bénéficieront notamment d'une association politique plus étroite, d'une intégration économique progressive plus approfondie dans le marché intérieur de l'UE, d'un renforcement de la mobilité des citoyens dans un environnement sûr et bien géré et d'un soutien accru de l'UE.

Pour le lire le texte complet, voir le document [6932/12](#).

Processus de paix au Proche-Orient

Au cours du déjeuner, les ministres ont discuté des derniers événements au Proche-Orient, en particulier de la "déclaration de Doha" sur la réconciliation palestinienne.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Liste commune des équipements militaires de l'UE

Le Conseil a actualisé la liste commune des équipements militaires de l'UE mentionnée dans la législation de l'UE concernant les contrôles à l'exportation d'équipements militaires (position commune 2008/944/PESC). Cette liste définit les matériels soumis à des contrôles à l'exportation effectués au minimum par les États membres. Elle constitue également un point de référence pour des mesures restrictives de l'UE lorsqu'elles interdisent des exportations d'armes et de matériel connexe.

Prolifération des armes de destruction massive

Le Conseil a approuvé le rapport semestriel sur l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive portant sur les activités menées au cours du deuxième semestre de 2011.

Armes légères et de petit calibre

Le Conseil a approuvé le douzième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, couvrant les activités menées au cours du deuxième semestre de 2011.

Dialogue et coopération UE-Afrique-Chine concernant les exportations d'armes conventionnelles

Dans le cadre de la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre, le Conseil a approuvé un projet de coopération entre des représentants de la société civile, du secteur privé et du secteur public de l'UE, de la Chine et des États africains en ce qui concerne les exportations d'armes conventionnelles. Un groupe d'experts conjoint sur les armes conventionnelles et un centre de recherche conjoint sur les armes conventionnelles seront créés. L'objectif de ce projet, qui est doté d'un budget de 830 000 euros, est de recenser les possibilités de coopération UE-Chine afin d'aider les États africains à prévenir le commerce illégal et l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre. Une sensibilisation et une coopération accrues concernant ces questions contribueront au succès des négociations relatives à un traité robuste sur le commerce des armes, et de sa mise en œuvre.

Relations avec le Yémen

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE se félicite de la tenue de l'élection présidentielle au Yémen le 21 février 2012 et de la prise de fonction du président, M. Hadi. Il s'agit là de moments clés dans la transition du Yémen vers d'autres élections, générales cette fois, qui se tiendront en 2014. L'UE félicite le peuple yéménite pour le courage et la persévérance dont il a fait preuve: il a mené le pays jusqu'à cette étape décisive et, par sa large participation aux élections, il a fait fi des tentatives entreprises pour les perturber. L'UE déplore par ailleurs l'attentat perpétré le 25 février contre le palais présidentiel à Moukalla.
2. L'élection du président Hadi a permis de lancer la seconde phase de l'initiative du CCG; l'UE engage tous les acteurs à participer de bonne foi au dialogue national qui va se mettre en place ainsi qu'au processus de réforme constitutionnelle, et à renoncer à l'usage de la violence. L'UE continuera de coopérer étroitement avec les institutions transitoires et apportera tout son soutien au processus de transition et aux aspirations des Yéménites, qui appellent de leurs vœux un État qui soit démocratique, civil et sans exclusive et qui garantisse le respect des droits de l'homme et l'État de droit.
3. L'UE est dès lors disposée à apporter son aide dans des domaines qui sont importants pour la transition, tels qu'un dialogue national ouvert à tous, la sécurité, la gouvernance, la mise en place des institutions et le développement économique. L'UE est également prête à maintenir son aide pour contribuer à répondre aux besoins humanitaires du peuple yéménite et à améliorer la fourniture des services de base. Face aux défis à relever, l'UE souhaite vivement poursuivre le dialogue avec le gouvernement du Yémen, la communauté internationale et le peuple yéménite."

Priorités de l'UE au Conseil des droits de l'homme des Nations unies

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Dans la perspective de la 19^{ème} session ordinaire du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH), l'UE réaffirme qu'elle soutient résolument le CDH et se félicite des progrès accomplis par cette institution dans l'exécution de son mandat au cours de l'année écoulée.
2. L'UE apprécie en particulier que le Conseil des droits de l'homme accepte de se pencher sur les cas urgents de violations des droits de l'homme qui exigent l'attention immédiate de la communauté internationale. À cet égard, l'UE salue et soutient le rôle moteur joué par le CDH au cours de l'année écoulée pour faire face à l'évolution de la situation en Afrique du Nord et au Proche-Orient, en particulier en Libye, en Syrie et en Iran, mais également en Biélorussie et pour répondre aux préoccupations que suscite la situation des droits de l'homme dans ces pays.
3. L'UE salue l'importante contribution apportée par la Haute Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Mme Navanethem Pillay, ainsi que par le Haut Commissariat, au suivi de ces évolutions, ainsi que d'autres, et réaffirme qu'elle soutient résolument son travail ainsi que celui de son équipe, tout en soulignant que le Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme exerce son mandat en toute indépendance et en toute intégrité.
4. L'UE est déterminée à continuer d'apporter une contribution substantielle aux importants travaux du Conseil des droits de l'homme, en coopération avec l'ensemble des autres parties concernées. Elle salue les efforts et les initiatives de nombreux pays qui visent à faire du CDH une institution efficace contribuant réellement à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le monde. L'UE est disposée à engager un dialogue et à coopérer avec des pays de toutes les régions afin d'œuvrer ensemble dans ce sens.
5. L'UE participera activement aux sessions du Conseil des droits de l'homme qui se tiendront en 2012, par des déclarations et des interventions lors des débats qui seront menés sur les différents points inscrits à l'ordre du jour, ainsi qu'en présentant des initiatives thématiques et des initiatives par pays concernant des préoccupations essentielles dans le domaine des droits de l'homme et visant à faire en sorte que les responsables de violations des droits de l'homme aient à répondre de leurs actes.
6. Compte tenu de la répression brutale que continue de mener le gouvernement syrien contre ses citoyens, la situation des droits de l'homme en Syrie doit rester l'une des priorités du Conseil des droits de l'homme et ce dernier devrait faire en sorte de conserver une solide et réelle capacité à surveiller la situation.

7. L'UE espère que le CDH continuera de suivre de près la situation des droits de l'homme dans les différentes régions du monde. Elle espère qu'il prolongera le mandat du rapporteur spécial des Nations unies sur l'Iran afin que la communauté internationale puisse rester attentive à la situation inquiétante des droits de l'homme dans ce pays. Dans le reste de cette région, la situation du Yémen et celle de Bahreïn sont aussi particulièrement préoccupantes. La situation en Lybie devrait également continuer de figurer à l'ordre du jour des travaux du Conseil des droits de l'homme.
8. L'UE travaillera en étroite coopération avec le Japon pour que soit prorogé le mandat du rapporteur spécial sur la République populaire démocratique de Corée, afin de s'occuper de la situation des droits de l'homme dans ce pays, qui demeure critique.
9. L'UE présentera une résolution sur la situation des droits de l'homme en Birmanie/au Myanmar, qui tiendra pleinement compte des évolutions importantes qu'a récemment connues le pays et qui constatera par ailleurs que de graves inquiétudes persistent en matière de droits de l'homme, en particulier dans les régions ethniques. Cette résolution visera à encourager de nouvelles réformes et à obtenir la prorogation du mandat du rapporteur spécial des Nations unies à cette fin.
10. L'UE apportera son concours aux efforts visant à maintenir à l'ordre du jour des travaux du CDH la question de la responsabilité au Sri Lanka. Elle encouragera le gouvernement de ce pays à mettre pleinement en œuvre, dans un premier temps, les recommandations de la Commission sur les enseignements tirés et la réconciliation.
11. En ce qui concerne les questions thématiques, compte tenu des attaques dont ont récemment été victimes certains membres de minorités religieuses et pour donner suite aux conclusions du Conseil de février 2011 sur cette question, l'UE présentera une résolution sur la liberté de religion ou de conviction. Avec des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, l'UE plaidera en faveur d'une résolution omnibus sur les droits de l'enfant, dans laquelle l'accent sera notamment mis sur les enfants et l'administration de la justice. L'UE coopérera également avec d'autres pays, en particulier l'Afrique du Sud, pour garantir un suivi approprié de la résolution historique adoptée l'an dernier sur les lois et pratiques discriminatoires et les violences contre les personnes fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour donner suite comme il convient à l'étude menée par la Haute Commissaire sur cette question. L'UE appuiera également les efforts destinés à promouvoir et à défendre les droits des handicapés.
12. L'UE souligne que le Conseil des droits de l'homme doit continuer de mettre l'accent sur la liberté d'association et de réunion, ainsi que sur la liberté d'expression, y compris sur Internet, et d'apporter une aide concrète aux militants des droits de l'homme et aux organisations de la société civile, qui jouent un rôle essentiel pour renforcer la démocratie.

13. Pour préparer la prochaine réunion du groupe de travail du CDH sur les sociétés militaires et de sécurité privées, le Conseil souligne l'importance d'une régulation effective pour empêcher les violations des droits de l'homme ayant un lien avec les activités des sociétés militaires et de sécurité privée, ou y remédier. À cet égard, le Conseil approuve l'initiative de la Haute Représentante, qui a déclaré que l'UE soutenait le Document de Montreux "*sur les obligations juridiques pertinentes et les bonnes pratiques pour les États en ce qui concerne les opérations des entreprises militaires et de sécurité privées opérant pendant les conflits armés*", lequel contribue à renforcer la réglementation internationale et le contrôle des activités des sociétés militaires et de sécurité privées.
14. L'UE continue d'attacher une grande importance aux procédures spéciales; l'accès aux pays et l'établissement de contacts et d'une coopération en toute liberté et sans entrave avec les personnes et la société civile sont indispensables. L'UE réaffirme également l'importance des travaux des organes conventionnels de protection des droits de l'homme et se félicite dès lors de la procédure de consultation lancée par la Haute Commissaire sur les moyens de les rendre plus efficaces.
15. L'UE rappelle qu'elle souhaite examiner avec ses partenaires les moyens de mettre en œuvre les recommandations pertinentes résultant de l'examen périodique universel, ainsi que les recommandations formulées par les organes conventionnels et dans le cadre des procédures spéciales, y compris grâce à une assistance technique.
16. Le Conseil souligne qu'il est important que les problèmes que sont prioritaires pour le CDH soient évoqués lors des réunions et des contacts avec les pays tiers à tous les niveaux, afin d'essayer d'obtenir leur soutien, ainsi que d'entendre leurs points de vue et leur idées."

Union pour la Méditerranée

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, ont adopté des conclusions; voir le document [6981/12](#).

Zimbabwe - Mesures restrictives

Le Conseil a approuvé une modification technique de la liste révisée des personnes et entités faisant l'objet des mesures restrictives prises par l'UE à l'encontre du Zimbabwe, que le Conseil a adoptée le 17 février 2012.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE**Opération Atalanta**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil salue la contribution importante que l'opération navale de l'UE EU NAVFOR Atalanta a apportée à la lutte contre les actes de piraterie. Depuis son lancement en décembre 2008, ATALANTA a permis, avec succès, d'escorter vers la Somalie les convois du Programme alimentaire mondial (PAM) et de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), de protéger les navires les plus vulnérables et de dissuader, de prévenir et de réprimer des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie, contribuant ainsi à la sécurité et à l'activité économique des pays de la région et de la communauté internationale dans son ensemble.
2. L'opération de l'UE en matière de lutte contre la piraterie est menée dans le cadre de l'approche globale telle qu'elle est définie dans le Cadre stratégique de l'UE pour la Corne de l'Afrique et dans le contexte d'un effort international global en faveur de la Somalie et de l'ensemble de la région, ainsi qu'il a été exposé dernièrement au cours de la conférence de Londres sur la Somalie.
3. Rappelant ses conclusions du 1^{er} décembre 2011 et sous réserve d'une décision du Conseil devant être adoptée dès que possible, le Conseil est convenu de prolonger le mandat de l'opération EU NAVFOR Atalanta jusqu'en décembre 2014."

Exercice de gestion de crise de l'UE

Le Conseil a approuvé les spécifications d'exercice pour l'exercice Multi Layer 2012 de gestion de crise de l'UE – ML 12. L'exercice sera mené entre le 1^{er} et le 26 octobre 2012.